

# La Voix de l'Ain

Attestation de parution du 11 septembre 2026 dans le journal La Voix de l'Ain.

Nom de l'affaire : AEP COMMUNE DE SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC  
Référence : 2IEME PARUTION

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal  
du 11 septembre 2026

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales  
18 bis rue Lalande  
CS 20088-01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex  
Tél : 04 74 23 80 70



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution  
dans le journal du 11 septembre 2026 habilité pour le  
département 01 - Ain.

# La **Voix** de l' **Ain**

## ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal La Voix de l'Ain du 11 septembre 2026  
sous réserve d'éventuels incidents techniques.

La **Voix**  
de l' **Ain**

18 bis Rue Lalande – CS 20088  
01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX  
Tél : 04 74 23 80 70

Mail : [annonces.legales@voixdelain.fr](mailto:annonces.legales@voixdelain.fr)  
[www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr)



**COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-  
SUR-VIEUX-JONC**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**sur le projet de révision du Plan Local  
d'Urbanisme (PLU) et d'actualisation  
du zonage d'assainissement des eaux  
usées et eaux pluviales de la commune  
de SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC**

Par arrêté du 11 août 2026, Mme le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU et d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean DUPONT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard DEVERCHERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc du **lundi 7 septembre** au **mardi 6 octobre 2026**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public au cours des permanences suivantes à la mairie :

1<sup>ère</sup> permanence : lundi 7 septembre de 14h00 à 16h00

2<sup>ème</sup> permanence : samedi 12 septembre de 10h00 à 12h00

3<sup>ème</sup> permanence : mercredi 23 septembre de 10h00 à 12h00

4<sup>ème</sup> permanence : mardi 6 octobre de 16h00 à 18h00

Les dossiers d'enquête publique peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7592/>. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-7592@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7592@registre-dematerialise.fr)

L'avis d'ouverture de l'enquête est affiché à la mairie et peut être consulté sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7592/>

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement amendé, sera soumis par délibération à l'approbation du Conseil municipal. Le projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

**Le Maire  
Christine PIOTTE  
26188338**

